

Rivières, le 16 octobre 2023

- AVIS -

## Concessions en état d'abandon

Le Maire de la commune de RIVIERES (Tarn) informe les descendants, les successeurs ou les personnes officiellement chargées de l'entretien des concessions marquées à l'intérieur des cimetières du Bourg et de La Courtade, que par application des articles L. 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera procédé dans lesdits cimetières, **le jeudi 16 novembre 2023 à 14h00 dans le cimetière du Bourg et à 15h00 dans le cimetière de La Courtade, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions.** Les descendants, successeurs ou personnes officiellement chargées de l'entretien de ces sépultures sont invitées à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé. **En cas d'empêchement, il est possible de s'adresser à la mairie avant le samedi 16 novembre 2024.**

Le Maire,  
Christophe HERIN.